

Question écrite du 17 janvier 2024 de M. Christo Ivanov: «Dettes municipales: la Ville doit cesser d'enfumer les élus».

Les sirènes de «l'argent gratuit» avec des taux d'intérêt très faibles voire négatifs sont à l'origine de situations fâcheuses. Le faible coût du service de la dette a sonné comme une invitation pour la majorité rose-verte à emprunter davantage. Il a exacerbé la rivalité de la Ville avec le Canton à l'origine de multiples doublons d'une complexité byzantine.

La dette publique de la Ville de Genève est passée de 1,51 million de francs en 2016 à 1,708 million de francs en 2022. Après des années installés à un niveau inférieur à celui de la croissance, les taux d'intérêt connaissent une brusque remontée destinée à lutter contre l'inflation. Ils devraient ensuite, assurent les économistes, rebaisser un peu et se normaliser sans pour autant revenir aux niveaux faibles ou négatifs que nous avons connus.

Le Conseil municipal délibère sur les emprunts mais ses membres ne disposent pas des informations spécifiques sur la dette: son niveau global, l'impact des crédits votés et le coût de la dette ne sont pas suffisamment mis en évidence pour faciliter la compréhension et ses décisions. Les informations pertinentes sont souvent noyées au milieu d'un nombre incalculable de données que des miliciens ne disposant pas forcément d'une expertise dans le domaine financier ne peuvent pas appréhender à la première lecture.

Mes questions sont les suivantes:

- quand le Conseil administratif envisage-t-il d'accompagner ses propositions d'une information synthétique relative au niveau global de la dette, à l'impact des crédits votés et au coût de la dette?
- Quand le Conseil administratif proposera-t-il au Conseil municipal une stratégie de gestion du niveau de la dette et d'en assurer le suivi?
- Le Conseil administratif envisage-t-il d'informer le Conseil municipal sur sa politique de financement sur le marché et sur le choix des prêteurs?